



Mission régionale d'autorité environnementale

Nouvelle-Aquitaine

**Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale
de la région Nouvelle-Aquitaine
sur le projet de modification n°1
du plan local d'urbanisme de Auriac en Périgord (Dordogne)**

n°MRAe : 2018ANA31

dossier PP-2017-5880

Préambule.

Il est rappelé ici que, pour tous les plans, programmes ou schémas soumis à évaluation environnementale ou à étude d'impact, une « autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis sur la qualité de l'évaluation environnementale, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le dossier qui lui a été soumis.

En application du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016, l'autorité environnementale est, dans le cas présent, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Conformément au règlement intérieur du CGEDD et à la décision du 14 juin 2016 de la MRAe Nouvelle-Aquitaine, cet avis d'autorité environnementale a été rendu le 13 mars 2018 par délégation de la commission collégiale de la MRAe Nouvelle-Aquitaine à Hugues AYPHASSORHO.

Le délégataire cité ci-dessus atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans l'avis à donner sur le projet qui fait l'objet du présent avis.

La communauté de communes du Terrassonnais en Périgord noir – Thenon – Hautefort, dans le département de la Dordogne, a décidé d'engager une procédure de modification n°1 du PLU de la commune de Auriac en Périgord, approuvé le 27 juin 2013.

La modification vise à permettre, conformément aux nouvelles dispositions du Code de l'urbanisme, les annexes et extensions aux bâtiments existants en zones agricoles et naturelles. Elle identifie également des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans ces zones.

L'Autorité environnementale considère que le projet de modification, qui lui a été transmis le 22 décembre 2017 pour avis, n'appelle pas d'observation particulière.

Pour la MRAe Nouvelle-Aquitaine,
le membre permanent titulaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to read 'H. AYPHASSORHO'.

Hugues AYPHASSORHO